



Décision n° 506BIS/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

(modifie la décision 506/2024 visée en Sous-Préfecture le 25/10/2024
pour cause d'erreur matérielle)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel avec l'Entreprise Les Briconautes de Montguyon et monsieur POUYER Steven du 4 au 8 novembre 2024.

Fait à Jonzac,

Le 29 OCT. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU